

Vivre à Senantes

Bulletin communal

Avril 2026 –N°1

Chères Senantaises, chers Senantais,

C'est avec plaisir que nous vous présentons ce premier bulletin d'information. À travers ce nouveau rendez-vous, l'équipe municipale, installée depuis le 21 mars dernier, souhaite renforcer le lien entre la commune et vous informer régulièrement des actions menées, des projets en cours et de la vie de notre territoire.

Depuis le début du mandat, nous nous attachons à mettre en place une organisation efficace, au service de tous, afin de répondre au mieux aux besoins du quotidien. Dans un contexte marqué par la baisse des subventions de l'État, nous avons le choix d'un budget à l'échelle d'une commune responsable.

Plusieurs chantiers ont été lancés pour garantir le bon fonctionnement de la commune et améliorer notre cadre de vie.

Ces actions s'inscrivent dans une volonté de préserver la qualité de vie de notre commune, tout en préparant son avenir.

Ce bulletin d'informations sera l'un des outils pour partager avec vous l'avancement de nos actions et promouvoir les initiatives locales.

Je vous en souhaite une bonne lecture et reste, avec l'ensemble du conseil municipal,

Bien cordialement,

Christine Gouriellec, Maire de Senantes



Sommaire

Travaux & Projets - Événements à venir	P.2
Budget communal	P.3
Fiscalité - Location salle communale	P.3
Vie locale - Informations mairie	P.4
Focus Parcours Découverte	P.5 & 6

Agenda

- 8 mai** : Cérémonie commémorative du 8 mai 1945
- 10 mai** : Fête du village et Portes ouvertes du Tennis de la Maltorne
- 21 juin** : Vide-greniers

TRAVAUX et PROJETS

Retour sur les principales décisions prises, ou à l'été concernant les travaux sur la commune :

Plusieurs travaux de voirie sont actuellement à l'étude sur les quatre hameaux, ils concernent plus particulièrement des questions de ruissellement et de pose de caniveaux. Ceux identifiés comme prioritaires seront engagés dans les meilleurs délais.

Avec l'architecte résidant sur la commune, une étude est en cours concernant l'agencement afin de faciliter les accès aux engins et l'aménagement des espaces.

Des travaux de réfection vont être engagés sur le court de tennis situé à Dancourt, propriété de la commune, afin de garantir de bonnes conditions de pratique pour la saison à venir.

Le chantier de restauration de l'église s'achève dans les prochaines semaines. Les Senantais seront conviés, lors de l'inauguration, à venir découvrir les résultats des actions menées au cours des dernières années sur la dalle Havart, les triptyques, les statues et sculptures, ainsi que les boiseries du chœur de l'église.

Un double terrain de pétanque, à proximité du court de tennis, est inscrit au programme des travaux de la commune.

La sécurisation du bâtiment de la mairie s'avère essentielle : une étude est en cours. Le fleurissement de la commune sera effectué à la fin des Saints de Glace. Une action de nettoyage des rues situées le long de la Maltorne est engagée.

À l'été, des travaux d'amélioration de la sécurité routière sur la commune.

À l'été, réflexion sur la création d'un espace de jeux pour les enfants.

LES ÉVÉNEMENTS À VENIR

8 mai : cérémonie commémorative du 8 mai 1945. Il est proposé de poursuivre cette cérémonie par un « pique-nique » organisé dans la cour de la mairie (ou, en fonction de la météo, dans la salle communale). À l'issue du déjeuner, une randonnée est prévue pour permettre à ceux qui le souhaitent de découvrir une partie du **Parcours Découverte** mis en place au cœur de la commune par la Communauté de Communes, en lien avec les élus et les habitants de Senantes. Parcours proposé : Dancourt – Senantes – Le Coudray – Dancourt.

10 mai : l'association Senantes en Fêtes vous attend nombreux pour la traditionnelle « Fête du Village » avec des jeux pour enfants et adultes, bric-à-brac, panier garni, tombola. Sur place : boissons, crêpes, churros.

L'association du Tennis de la Maltorne sera également présente pour des séances d'initiation.

21 juin : vide-greniers organisé par l'association Senantes en Fêtes, le long de la rue du Plat d'Étallain. La loi donne une seconde vie aux objets, de faire de bonnes affaires et de partager un moment convivial. Restauration sur place. Pour tous renseignements, contacter l'association Senantes en Fêtes au 06 74 61 41 43.

BUDGET COMMUNAL

Lors de sa séance du 13 avril, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le budget é proposé par madame la Maire.

Pour rappel le budget est un document prévisionnel qui fixe les dépenses et recettes pour l'année à venir. Il se compose de deux sections présentées à l'égalité : la section de fonctionnement qui concerne les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services municipaux et la section d'investissement qui couvre les dépenses de développement de la commune.

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2026 - BUDGET PRIMITIF

DEPENSES	MONTANTS	RECETTES	MONTANTS
011 - Charges à caractère général	195 430,85 €	002 - Report de fonctionnement reporté N-1	194 759,02 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	83 600,00 €	013 - atténuation de charges	150,00 €
014 - Atténuation de produits	23 142,17 €	70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	1 300,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	135 287,00 €	73 - impôts et taxes	275 860,00 €
66 - Charges financières	- €	74 - Dotation et participation	75 029,00 €
023 - Virement à la section investissement	112 648,00 €	75 - Autres produits de gestion courante	3 010,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	550 108,02 €	TOTAL RECETTES	550 108,02 €

SECTION D'INVESTISSEMENT 2026 - BUDGET PRIMITIF

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
001 - Solde d'exécution de la section d'inv. (déficit)	8 429,36 €	RAR	24 984,00 €
RAR	98 430,00 €	10 - Dotation, fonds divers et réserve (hors 1068)	16 000,00 €
21 - Immobilisations corporelles (hors opérations)	147 648,00 €	1068 - Affectation du résultat	81 875,36 €
23 - Immobilisations en cours (hors opérations)	€	13 - Subventions d'investissement (reste à recevoir)	19 000,00 €
		21 - virement de la section de fonctionnement	112 648,00 €
TOTAL DEPENSES	254 507,36 €	TOTAL RECETTES	254 507,36 €

(Pour les habitants qui le souhaitent, les détails sont consultables à la mairie).

FISCALITE

Le conseil municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour l'année 2026 pour les contributions directes locales : taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties, taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

LOCATION SALLE COMMUNALE

Face à la hausse significative des coûts de l'énergie la municipalité est contrainte de réviser les tarifs de location de la salle communale. Ces prix n'ont pas été révalorisés depuis dix ans. L'augmentation a été fixée à 20%.

	Habitants de Senantes	Personnes extérieures
Vendredi 17h – lundi 10h	185 €	350 €
Samedi 10h – lundi 10h	170 €	320 €
Journée complète/semaine	90 €	140 €
Demi-journée	85 €	125 €

VIE LOCALE

Taille des haies et arbres

Avec le retour des beaux jours, la taille des haies et l'élagage des arbres redeviennent des sujets d'actualité. et parfois de tension entre voisins. Quelques règles simples permettent pourtant d'éviter les conflits.

Distance de plantation : une haie ou un arbuste de moins de deux mètres doit être planté à au moins 50 centimètres de la limite du terrain voisin. Au-delà de deux mètres de hauteur, cette distance passe à deux mètres.

Chaque propriétaire ou occupant doit veiller à ce que ses arbres et haies ne débordent pas chez le voisin. Si des branches dépassent, c'est à lui de les couper. Le voisin gêné peut l'en empêcher mais ne peut pas le faire lui-même.

En bordure de route ou de trottoir, les haies ne doivent pas gêner la circulation ni réduire la visibilité. L'entretien incombe au propriétaire du terrain ou son occupant.

La municipalité va procéder prochainement à un recensement sur le linéaire des haies et plantations privées qui ne seraient pas élaguées en limite de voies et chemins communaux. C'est pourquoi, il vous est demandé si vous êtes concerné d'inscrire dans les meilleurs délais.

Les frais engagés par la commune seront à la charge du propriétaire et feront l'objet d'un recouvrement par le Trésor public, pouvant donner lieu à des mesures de recouvrement forcé en cas de non-paiement.

Fermeture d'une classe à l'école Gérard Thireau

A la prochaine rentrée, l'école élémentaire, au sein du regroupement pédagogique de Senantes, Saint-Lucien, Coulombs, Lormaye, comptera une classe de moins. Elle passera ainsi à cinq classes pour accueillir les enfants du CP au CM2.

INFORMATIONS MAIRIE

Horaires : lundi 10h/12h et 17h/18h30
mercredi 10h/12h
samedi 10h/12h

La Maire vous reçoit tous les jours sur rendez-vous (contacter le n° 02 37 82 76 54)

En cas d'urgence :

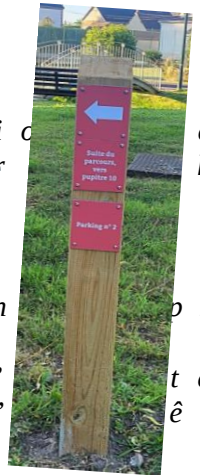
Maire : Christine GOURIELLEC	tél : 06.63.61.41.04 mail : mairedesenantes28210@gmail.com
1 ^{ère} adjointe : Monique DELAPLANCHE	tél : 06.74.61.41.43
2 ^{ème} adjoint : Gérald COUEILLE	tél : 06.81.11.70.29



FOCUS sur le Parcours Découverte

Initié par la Communauté de Communes des Portes-Euréliennes d'Île-de-France.

Ses points d'intérêt ont été identifiés sur un travail de recherche effectué aussi à partir des connaissances apportées par les habitants, sans oublier les témoignages des plus « anciens ». Chacun de ces points a été matérialisé par un panneau d'interprétation, invitant à découvrir la richesse patrimoniale de chaque lieu. Des potelets directionnels permettent aux randonneurs de découvrir les points d'intérêt.



Senantes

1. L'église Saint-Pierre de Senantes
2. Le village gallo-romain disparu
3. Les fouilles près de la butte Rossignol
4. Un théâtre antique à Senantes
5. La source miraculeuse
6. La ferme Guillery
7. Au temps des Mérovingiens
8. Les fêtes du village dans les années 1950
9. Le manoir de la Champagnerie
10. Lavoir et réseau hydrographique
11. L'école est à Dancourt

Le Coudray

Portes Euréliennes
d'Île-de-France
communauté de communes

Senantes

Dancourt

Parcours :
3,4 km



Eure-et-Loir
LE DÉPARTEMENT

1- Église Saint-Pierre de Senantes. Les premières mentions de l'église Saint-Pierre de Senantes, d'origine romane, remontent à 1028. Son histoire est liée à la puissante abbaye de Coulombs et aux seigneurs de Havart. Nous pouvons y découvrir une dalle sculptée de Jacques de Havart et celle de Guillaume de Brézé. Les vitraux contemporains sont signés des ateliers Loire.



2- Le Village gallo-romain. Une vaste agglomération gallo-romaine s'étend sur près de 12 hectares de Senantes au hameau du Coudray ; des prospections aériennes ont permis de dévoiler plusieurs bâtiments : villas, un temple, des thermes, etc.

3- Les fouilles près de la Butte Rossignol. En 1967, des fouilles ont permis de mettre à jour une cavité datant de l'occupation gallo-romaine. Elle est composée de deux grandes salles et quatre puits. Malheureusement, elle fut détruite par des fouilles clandestines.



4- L'amphithéâtre. Situé à la périphérie de l'agglomération gallo-romaine, on a découvert une construction de type théâtre permettant à la population de se divertir. Aujourd'hui, cet édifice affirmait le prestige de la cité.

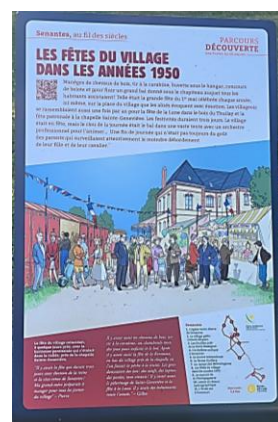
5- La source miraculeuse. Début mai, des milliers de pèlerins, venant des villages avoisinants, faisaient le voyage à jeun jusqu'à cette source miraculeuse et priaient dans la chapelle Sainte-Geneviève datant du XIIe siècle. Son eau permettait de guérir des fièvres.



6- La ferme Guillery. La vie de la ferme dans les années 1950 présente les évolutions techniques de l'agriculture qui vont transformer durablement le mode de vie des agriculteurs.

7- Au temps des Mérovingiens. De nombreuses sépultures mérovingiennes ont été exhumées près de l'église et sont facilement identifiables par les sarcophages. Les Mérovingiens possédaient de grandes exploitations agricoles.

8- La fête du village dans les années 1950. C'est sur la place des Carnutes que se déroulait le 1er mai la fête du village dans les années 1950, avec des manèges de chevaux de bois, des stands de tir à la carabine, une buvette ; elle durait trois jours. Un grand bal sous un chapiteau clôturait les festivités. La kermesse paroissiale se déroulait quant à elle à la chapelle presque à la même date.



9- Le manoir de la Champagnerie. Cet ancien manoir seigneurial, probablement édifié au XIe siècle, avec un corps de logis du XIIe jouxtant ses bâtiments agricoles, communiquait avec l'église Saint-Pierre. Il devait appartenir aux seigneurs de Havart qui régnaient aussi sur Faverolles et le Thuillay. Il abritait aussi un fournil et une vaste bergerie.

10- Le lavoir et le réseau hydrographique. À partir de 1851, une loi sur l'hygiène publique va inciter les communes à construire des lavoirs pour éradiquer les maladies. Ceux-ci sont construits sur la Maltorne. La corvée de lessive était exclusivement féminine.

11- L'école de Dancourt. L'école, la mairie, se situait à Dancourt. Un logement y était aménagé pour l'inspecteur. Si les classes étaient mixtes, des séparations strictes étaient imposées dans les cours de récréation.

